

# Changements aux processus de gestion des contrats de recherche

Dans le cadre de l'initiative d'amélioration de la gestion des contrats de recherche (y compris les contrats, les ententes et les subventions), nous procédons à quelques changements importants aux processus opérationnels et pratiques actuels, dans le but d'améliorer l'efficacité et la cohérence de la gestion des contrats administrés par le Cabinet du vice-recteur à la recherche et à l'innovation (CVRRI).

Ainsi, à compter du 6 décembre 2021, le Service de gestion de la recherche (SGR) sera désormais responsable de la réception et du tri de tous les contrats et de toutes les ententes provenant des facultés, et veillera à les acheminer au bureau du CVRRI approprié, c'est-à-dire responsable du soutien pré-octroi, des négociations du contrat et signataire autorisé.

Dans le cadre de l'initiative d'amélioration de la gestion des contrats de recherche (y compris les contrats, les ententes et les subventions), nous procédons à quelques changements importants aux processus opérationnels et pratiques actuels, dans le but d'améliorer l'efficacité et la cohérence de la gestion des contrats administrés par le Cabinet du vice-recteur à la recherche et à l'innovation (CVRRI).

Ainsi, à compter du 6 décembre 2021, le Service de gestion de la recherche (SGR) sera désormais responsable de la réception et du tri de tous les contrats et de toutes les ententes provenant des facultés, et veillera à les acheminer au bureau du CVRRI approprié, c'est-à-dire responsable du soutien pré-octroi, des négociations du contrat et signataire autorisé (Service de soutien à l'innovation - SSI, SGR ou Recherche internationale et apprentissage expérientiel – RIEX, anciennement Bureau de la recherche internationale). Par ailleurs, le SGR et RIEX assumeront des responsabilités supplémentaires en matière de négociation de contrats (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous), et le SGR conservera la responsabilité de la gestion post-octroi de tous les contrats et de toutes les subventions de recherche.

Pour assurer une standardisation dans ce nouveau modèle, tous les dossiers devront être complets avant d'être transmis au bureau approprié. Cela comprend la soumission d'un formulaire RE dûment signé par la vice-doyenne ou le vice-doyen à la recherche de la faculté. Par conséquent, les facultés devront faire preuve de diligence avant la soumission des dossiers. Dans l'éventualité où un dossier s'avère incomplet, il sera retourné à la faculté d'origine.

Dans certains cas, les contrats et ententes doivent être traités directement par la faculté. Le [règlement 3](#) et le [règlement 36 - Approvisionnement](#) fournissent des conseils sur les dossiers dans ces cas de figure (par exemple, soutien à une conférence, contrats de consultation personnels, revue de la littérature, processus d'appel d'offres publics). Les contrats et ententes de cette catégorie - si soumis au SGR - seront retournés à la faculté.

Les facultés sont priées de soumettre les contrats et ententes spécifiés avec les formulaires d'accompagnement requis (y compris le formulaire RE, l'ébauche du contrat - si disponible) à l'attention de : [recherche.contrats\\_research.contracts@uottawa.ca](mailto:recherche.contrats_research.contracts@uottawa.ca). Veuillez noter que les contrats ne doivent dorénavant plus être soumis directement au Service de soutien à l'innovation.

## Responsabilités du CVRRI

Bureau responsable	Catégorie de contrats ou ententes
SGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernements, nationaux</li> <li>• Associations et Fondations, nationales</li> <li>• Institutions académiques, nationales</li> </ul>
RIEX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernements, internationaux</li> <li>• Associations et Fondations, internationales</li> <li>• Institutions académiques, internationales</li> </ul>
SSI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires industriels, nationaux et internationaux</li> <li>• Conseil national de recherches (CNRC) et Défense, nationaux et internationaux</li> <li>• Tous les programmes d'agences ayant un volet innovation du secteur privé</li> <li>• Tous les accords de transfert de matériel, accords de partage de données, accords de non-divulgence</li> </ul>

## Responsabilités des autres unités

Vice-doyenne ou vice-doyen, recherche - facultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux conférences, nationales and internationales</li> <li>• Contrats de consultation personnels</li> <li>• Revue de la littérature</li> <li>• Processus d'appel d'offres publics</li> </ul>
Membre de l'Association des professeures et professeurs de l'Université d'Ottawa (APUO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités professionnelles extérieures selon l'article 33 de la convention collective 2021-2024</li> </ul>

Nous sommes confiants que les changements débutant la semaine prochaine amélioreront considérablement et à long terme le soutien du CVRRI aux contrats de recherche. Nous vous remercions de votre patience durant la transition ainsi que de votre collaboration continue.